

Durant les vacances de Carnaval
les bureaux de l'administration communale de La Brillaz
seront fermés

du vendredi 24 février 2017 dès 11h00
au lundi 6 mars 2017 à 09h00

Le personnel communal sera à nouveau à votre disposition le lundi 6 mars 2017 dès 09h00.

Durant la période de fermeture, vous avez la possibilité de transmettre vos communications à l'administration communale en déposant vos messages sur le répondeur téléphonique au 026 477 99 70, par fax au 026 477 99 79 ou par e-mail à commune@labrillaz.ch. Il y sera donné suite dans la mesure du possible.

La consultation des dossiers de construction est possible sur rendez-vous, en laissant un message sur le répondeur, le fax ou la boîte e-mail.

**Le personnel de la commune de La Brillaz
vous remercie de votre compréhension.**

